
Cinquième Session, Dix-septième Parlement, 24-25 George V, 1934

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

BILL 129.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935.

**ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 3 JUILLET 1934.**

OTTAWA

J.-O. PATENAUDE

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI